

# FORMATION DEJEPS

## 2019-2020

### Mention JUDO-JUJITSU

#### FORMATION EN ALTERNANCE



Du 7 Janvier 2019  
au 24 Juin 2020

Limite inscription : 5 Octobre 2018  
TEP (niveau 2ème dan): 12 Octobre 2018  
Test Sélection : 22 Octobre 2018  
Positionnement : 23 Octobre 2018

Spécialité **PERFECTIONNEMENT  
SPORTIF**

#### LES PREROGATIVES



Le titulaire du BPJEPS Mention Judo-JuJitsu est en charge du développement de sa structure

Le titulaire du DEJEPS exerce son activité de manière autonome

Il obtient des compétences reconnues en matière de perfectionnement sportif.



#### LES CONDITIONS D'ENTREE EN FORMATION

- ✓ Avoir 18 ans minimum
- ✓ Niveau 2ème dan Judo-Jujitsu
- ✓ Etre titulaire des PSC1 ou de l'AFPS
- ✓ Titulaire d'un BPJEPS ou d'un CQP Judo

#### TEST DE SELECTION

- ✓ Mise en situation technique d'un niveau 1er dan
- ✓ Entretien

#### LES + DE CETTE FORMATION

- ✓ Un diplôme professionnel ouvrant droit à rémunération.
- ✓ Un financement possible
- ✓ Une équipe de formateurs expérimentés aux compétences reconnues
- ✓ Une approche digitale en mixed learning
- ✓ Une formation en situation de travail

#### DEROULEMENT DE LA FORMATION

- Positionnement → 8 heures
- Formation en centre → 500 heures
- Alternance professionnelle → 300 heures

#### 2 EPREUVES DE CERTIFICATIONS

- ✓ UC 1&2: Conduite d'un projet d'action
- ✓ UC 3: Conduite d'une action d'enseignement



**TARIFS**  
De 6000 €  
à 9000 €  
avec OPCA  
**4000 €**  
sans OPCA

#### Contacts:

Lieu de formation  
CREPS de Bordeaux  
653 Cours de la Libération  
33400 TALENCE

CREPS secrétariat: 05 56 84 45 91  
kina.orignac@creps-bordeaux.sports.gouv.fr  
Coordonateur - Guillaume SEVESTRE:  
06 52 16 97 41 - erjjaquitaineso14@orange.fr